

Séance du : 16 septembre 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le seize septembre à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline,

Excusés ayant donné pouvoir : STORNI Cécile donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents Excusés : GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie

Absent :

Date de convocation : 10/09/2024

Date d'affichage : 10/09/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Réhabilitation bâtiment - fixation des loyers

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AA85, située au 2 avenue de la Résistance, et que des travaux de réhabilitation sont prévus pour cet immeuble. Lorsque les travaux seront achevés, l'immeuble sera mis à la location avec un bail commercial pour le commerce et un bail pour le logement.

Il est demandé au conseil de fixer le montant des loyers du commerce et du logement.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE de fixer le montant du loyer du commerce à 500 € et le loyer du logement privatif à 500 €, payable mensuellement**
- **AUTORISE le Maire à signer les baux.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

